

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

Zones prioritaires Question écrite n° 50542

## Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur les suites donnees par son ministere et ses services deconcentres a la mise en oeuvre de la loi de developpement du territoire de fevrier 1995. Celle-ci prevoit que les departements inscrits en zones de revitalisation rurale sont, depuis le vote de cette loi, prioritaires dans l'attribution des dotations budgetaires destinees au logement. Il lui demande de lui faire connaître, pour chacun de ces departements, le montant des credits affectes au logement social au titre des PLA, de la PAH et du PALULOS, ainsi que les dotations ANAH annee par annee, de 1990 a 1997 compris. Ces departements etant par definition davantage concernes par les credits destines aux procedures d'acquisition-restauration, il lui demande notamment pour 1997, comment il concilie les dotations affectees a ces departements et la priorite au logement dont les departements concernes ont ete declares prioritairement beneficiaires.

## Données clés

Auteur : M. Malvy Martin Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 50542 Rubrique : Amenagement du territoire

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme **Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1849